



Rue Joffre – 97 160 LE MOULE
Tél. : 0590 23 09 00 – Fax. : 0590 23 68 73

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la parade carnavalesque intitulée « Le Moule en folie » qui se déroulera, le dimanche 29 janvier 2023 sur le territoire communal, le Maire de Le Moule informe la population de la mise en place de dispositions visant à assurer la sécurité des personnes et la fluidité du trafic routier.

Ces dispositions consistent notamment en la prise d'arrêtés municipaux portant sur :

► Les axes rouges (exclusivement réservés aux services de secours) dont les voies de circulation concernées sont les suivantes :

- La rue Jeanne d'Arc,

- Le boulevard maritime dont la fermeture à la circulation du côté littoral, portion comprise entre le rond-point de l'éolienne à la station « ESSO-SOL », dès huit [8] heures.

► La mise en place de déviations, dès treize [13] heures ;

► L'interdiction de vente de boissons alcoolisées, quel que soit le contenant (récipients en plastique, métal, verre), et dans une large mesure, l'interdiction de la vente de boissons en récipient de verre sur l'ensemble du parcours du défilé ;

► La localisation des espaces réservés aux marchands ambulants sur le circuit du carnaval.

Par ailleurs, un certain nombre d'aires de stationnement a été défini à des fins de parking pour les véhicules, parmi lesquels :

-Le parking attenant à l'enseigne « Leader Price », sise à Damencourt,

-Le parking attenant à l'enseigne « Carrefour Market », sise à la Baie,

- Le parking attenant à l'enseigne « Moul'Cash », sise à Sergent,

-Les rues parallèles à la rue Duchassaing,

-Le boulevard Levasseur,

-Le stade municipal de Sergent,

-Le port de pêche de l'Autre-Bord.

Fait à Le Moule, le 27 décembre 2022

Le Maire,